

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La présente attestation est délivrée par HYALIN Sarl qui agit en vertu du pouvoir de souscription et de gestion No ADLSABA1601, et qui a le pouvoir de conclure des contrats d'assurance au nom et pour le compte du Syndicat N°1200 du Lloyd's de Londres auprès duquel les garanties sont souscrites.

Par la présente, Hyalin Sarl atteste que le Souscripteur désigné ci-après est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°HYAIF16ADLARG-1350, conformément aux dispositions des articles L512-6, R512-14, et A512-4 du Code des Assurances, et/ou aux dispositions du Code Monétaire et Financier, et/ou à l'article 3 de la loi 70-9 du 2 Janvier 1970 et décret n°72-678 du 20 juillet 1972.

Assureur (s) :



Le/les syndicat(s) du Lloyd's dont les numéros et pourcentages dans les risques garantis sont indiqués ci-après :

AMA N°1200 100%

Souscripteur :

RF PATRIMOINE

Statut juridique :

SARL **Siren :** 499552495

Nom dirigeant :

Madame Carole RUBAT
Monsieur Jérôme ROBIN

Siège Social :

2 place Victor Hugo

38000 GRENOBLE

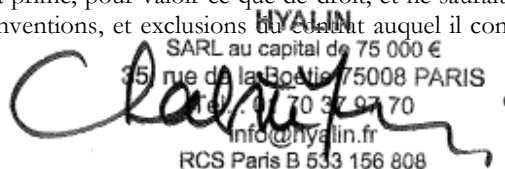
Période d'assurance (par garantie) :

RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	01/03/2018- 28/02/2019
RCP IOBSP - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement	01/03/2018- 28/02/2019
RCP DBF - Responsabilité Civile Professionnelle Démarcheur Bancaire et Financier, y compris conseil ou épargne salariale secondaire	01/01/2018- 31/12/2018
RCP CIF - Responsabilité Civile Professionnelle Conseil en Investissements Financiers	01/03/2018 - 28/02/2019

Activité(s) garantie(s) :	Montant de Garantie pour la période d'assurance :
RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	6 000 000 € par sinistre, et 6 000 000 € par Période d'Assurance et par Assuré, garantie pouvant être reconstituée une fois à hauteur de 3 000 000 € par année en cas d'épuisement
RCP IOBSP - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement	1 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré
RCP DBF - Responsabilité Civile Professionnelle Démarcheur Bancaire et Financier, y compris conseil ou épargne salariale secondaire	1 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré
RCP CIF - Responsabilité Civile Professionnelle Conseil en Investissements Financiers	1 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré

La présente attestation est établie pour la période ci-dessus mentionnée et n'implique qu'une présomption d'assurance. Elle est délivrée sous réserve du paiement de la prime, pour valoir ce que de droit, et ne saurait engager le/les Assureurs au-delà des clauses, limites, conditions, conventions, et exclusions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris le 11 janvier 2018


HYALIN
SARL au capital de 75 000 €
35, rue de la Boétie 75008 PARIS
Tél. : 01 70 37 97 70
info@hyalin.fr
RCS Paris B 533 156 808